

Le serpent de mer nucléaire

LE DROIT A toujours couru derrière l'énergie nucléaire. Après la guerre, l'utilisation pacifique de l'atome laisse entrevoir une ère d'abondance énergétique. Aussi le Parlement adopte en 1959 une loi qui laisse le champ libre aux producteurs. Vingt ans plus tard, le vent a tourné. Les populations locales s'opposent résolument à toute nouvelle centrale. Le site de Kaiseraugst est occupé. De cette confrontation naîtra l'arrêté fédéral encore en vigueur aujourd'hui. Plus trace d'euphorie: dorénavant tout projet nucléaire est conditionné par la clause du besoin et la compétence de donner le feu vert

passé du gouvernement à l'Assemblée fédérale. Ce dispositif se révélera inutile puisque le parc atomique helvétique ne se développe plus. C'est que la résistance des régions potentiellement concernées ne faiblit pas. Personne ne veut ni centrale ni déchets. En 1986, la catastrophe de Tchernobyl donne le coup de grâce à cette énergie qui promettait tant. En 1990, le peuple se prononce en faveur d'un moratoire de dix ans et formalise ainsi un état de fait. Mais, prudent, il refuse de se défaire des centrales nucléaires en service.

Le projet de loi mis en consultation aujourd'hui ne fait que prendre acte de cette évolution. A l'avenir, toute autorisation de construire une installation atomique pourra faire l'objet d'un

référendum. Mais qui prendrait le risque d'investir dans ce secteur quand l'électricité est abondante et bon marché? Le Conseil fédéral envisage d'interdire le retraitement et l'exportation du combustible usé. Une évidence quand on sait le non-sens économique de ce procédé et les risques écologiques majeurs qu'il fait courir. Quant au stockage des déchets radioactifs, le gouvernement fait sienne la solution de compromis consistant à déposer ces déchets en profondeur, sous contrôle et avec la possibilité de les récupérer en tout temps. A vrai dire, il s'agit de la seule vraie bonne

nouvelle.

Car le Conseil fédéral ne se prononce pas sur l'objet controversé du dossier, à savoir le sort à réserver aux centrales en activité. Faut-il fixer un délai, et de quelle durée, au

terme duquel on démantèle les installations? Ou au contraire peut-on se permettre de bricoler indéfiniment le parc nucléaire actuel, l'acharnement thérapeutique n'obéissant qu'au respect des conditions de sécurité? Le gouvernement se tait et ce manque de détermination est regrettable. En effet, seule une décision claire sur la fin de la filière nucléaire, parce qu'elle créerait une contrainte, peut donner l'élan nécessaire à une autre politique énergétique combinant le développement de ressources nouvelles et un usage ménager de l'énergie. JD

*Seule une décision
claire sur la fin de la
filiale nucléaire peut
donner l'élan
nécessaire à une autre
politique énergétique*

Et si l'on parlait enfin sérieusement?

L'UDC vient de dévoiler ses intentions en matière de démantèlement de la politique sociale.

MAIS QUELLE MOUCHE a donc piqué l'UDC? Désireux d'occuper le terrain de la politique sociale, les démocrates prétendent du centre, lors de leur dernier congrès, ont adopté une déclaration de principe tonitruante et bâclée: leur volonté affichée de geler les dépenses sociales les conduit à préconiser une réduction du montant des rentes AVS et, à terme, l'élévation à 68 ans de l'âge de la retraite et le développement de la prévoyance privée. Les réactions négatives ont fusé de toutes parts, y compris des rangs de l'UDC. Jour après jour le quotidien alémanique *Blick*, première audience du pays, dénonce ce démantèlement social programmé.

Première hypothèse. L'UDC roule les mécaniques, grisée qu'elle est par ses succès électoraux. Prisonnière de son rôle annoncé d'opposition systématique, elle doit affronter la gauche honnie et se démarquer clairement des partis bourgeois jugés trop mous. En l'absence d'un véritable débat en son sein, alignée sur la ligne dure zurichoise, l'UDC se trouve condamnée à l'outrance, oubliant même les intérêts et les préoccupations d'une partie de son électorat. Reste à savoir si ce dernier ouvrira enfin les yeux et se détournera d'une formation si ouvertement anti-sociale.

Le chacun pour soi...

Deuxième hypothèse. Les ténors de l'UDC savent parfaitement ce qu'ils font. Ultra-libéraux, ils n'ont de cesse de réduire l'Etat social moderne aux dimensions minimales de l'assistance publique. Leur philosophie de la responsabilité personnelle – en clair du chacun pour soi – se conjugue en tous points avec les intérêts des investisseurs prêts à occuper le marché juteux de la prévoyance individuelle. Martin Ebner prône la privatisation de la sécurité sociale et les bienfaits de ses fonds de placement. Les millionnaires de l'UDC prennent le relais politique. Cette stratégie implique une campagne massive visant à convaincre l'opinion de la fragilité financière de l'AVS et à jouer les générations les unes contre les autres. Cette stratégie peut se révéler payante, d'autant plus que les deux autres partis bourgeois jouent égale-

ment la partition de la frayeur. Au passage on notera la maîtrise de la gymnastique politique manifestée par l'UDC. Au Parlement de la ville de Zurich, ce parti se pose en défenseur des petites gens en refusant, contre les autres partis, la suppression d'une allocation spéciale de fin d'année pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Mais au Grand Conseil cantonal, l'UDC n'hésite pas, avec l'aide de ses compères bourgeois, à supprimer les prestations complémentaires aux retraités disposant de 10000 francs sur leur carnet d'épargne, dans le même temps où elle exige une réduction drastique de l'impôt sur le revenu.

...ou une option sociale

Le Conseil fédéral vient de soumettre à la consultation son projet de 11^e révision de l'AVS et de modification de la prévoyance professionnelle. Le dossier mérite une discussion approfondie et, dans ce débat, les partis politiques ont à tenir leur rôle, à savoir celui d'intermédiaires qui énoncent des préférences et privilégient des options. Mais cette discussion ne peut se dérouler à coups de slogans et dans un climat de peur. Pour être fructueuse et permettre un vrai débat démocratique, elle doit présenter clairement les enjeux et les coûts comme les modalités de financement. Pour l'heure, nous restons sur notre faim. Quant à notre priorité, elle porte sur l'introduction de la retraite flexible accessible aux personnes de revenu modeste qui, en règle générale, sont celles qui ont payé le plus lourd tribut professionnel, en durée comme en pénibilité. *jd*

Brève

VENTIL (SOUPAPE) EST une émission de la Télévision alémanique SF 1 qui a probablement servi de modèle à l'émission du vendredi soir *Keskivapa?*. Animée par un «ventilateur», elle ne passera pas l'été puisqu'elle disparaîtra en juillet après septante-cinq passages sur les «étranges lucarnes». *cfp*

Dure, la vie sur les chantiers

Une enquête, organisée par le Syndicat de l'industrie et du bâtiment du canton de Vaud, analyse la pénibilité du travail sur les chantiers.

UNE ENQUÊTE RÉALISÉE par les membres du Syndicat industrie et bâtiment (SIB) a tenté d'évaluer la pénibilité du travail sur les chantiers.

Hormis les accidents mortels qui sont plus nombreux qu'ailleurs dans le secteur de la construction (neufs accidents graves pour les onze premiers mois de l'année 99), il y a ceux qui provoquent une invalidité (pour chaque accident mortel sur les chantiers, il y a dix accidents provoquant une invalidité, 750 des lésions corporelles et 1500 incidents).

Les causes du danger sont multiples: dans l'enquête, les travailleurs font part des contraintes toujours plus fortes qui sont imposées sur les chantiers pour «tenir les délais», et «réduire les coûts».

D'autre part, la pénibilité du travail s'accroît. Pour 53% des travailleurs, les poids trop lourds et les efforts musculaires qui en découlent sont à l'origine

de la dureté du métier; 60% d'entre eux considèrent que le travail sous la pluie occasionne de nombreuses difficultés. La poussière, le bruit, les positions inconfortables sont aussi ressentis comme des facteurs déterminants.

Bien sûr, ces composantes font partie du travail sur les chantiers. Mais elles n'expliquent pas tout. Pour tenir les délais, les employeurs imposent aux salariés de travailler par n'importe quel temps. De même, la nouvelle Loi sur les indemnités de l'assurance chômage en cas d'intempérie a introduit un délai de carence de trois jours, à charge de l'employeur, ce qui a pour effet de rendre beaucoup moins fréquent le recours à cette assurance.

Et la flexibilité?

L'enquête confirme également l'impact négatif de l'intensification des rythmes de travail imposés aux salariés. 63% se plaignent des rythmes trop éle-

vés, en particulier les travailleurs âgés.

L'intensification et la flexibilité accrue du temps de travail renforce la pénibilité, avec des conséquences physiques (maux de dos, 72%; douleurs aux articulations, 50%) ou psychiques (stress, fatigue anormale, maux de tête).

Le SIB entend agir afin d'améliorer la situation. Le renouvellement de la convention collective représente le premier pas. Au centre des oppositions entre patrons et syndicats, la question de la flexibilité. Dans la construction, les salariés ont toujours accepté une certaine fluctuation saisonnière. Mais, dit Jean Kunz, secrétaire central du SIB, «les exigences patronales vont maintenant plus loin, le système des heures variables implique que les travailleurs n'ont plus de contrôle sur leurs horaires, ni de compensation en temps ou en salaire pour ces fluctuations.» *gs*

Source: *L'Événement syndical*, n° 10, 7 mars 2000.

PRIX DES MÉDICAMENTS

Les libéraux se méfient du marché

ON CONNAÎT LA théorie. La libre concurrence oblige les entreprises à plus d'efficacité, donc à calculer les prix au plus juste, ce qui finalement profite aux consommateurs. Dans les faits, ce credo libéral perd de son attrait dès lors que la pression concurrentielle menace les marges bénéficiaires. D'où la tendance constante des producteurs à contrôler le marché, soit en éliminant les concurrents, soit en concluant des ententes pour maintenir les prix à un niveau élevé.

Ce grand écart entre le discours et la pratique s'est à nouveau manifesté à propos du marché des médicaments. Les prix des produits pharmaceutiques varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans ce secteur, la Suisse se distingue par des prix comparativement élevés. C'est la raison qui a poussé le Conseil fédéral à vouloir autoriser l'im-

portation de médicaments génériques, c'est-à-dire dont le brevet est échu. Le Conseil national a accepté cette proposition par trois voix de majorité seulement. Contre l'avis de la plupart des radicaux et des démocrates du centre, d'ordinaire empressés à revendiquer plus de marché et moins de réglementation.

Un travail au corps

De mémoire de député, on n'avait jamais vu pareil travail au corps de la part de l'industrie pharmaceutique. Mais les parlementaires démocrates-chrétiens n'ont pas cédé aux sirènes bâloises, faisant ainsi pencher la balance en faveur de la libéralisation des importations. Le trésorier du PDC devrait-il constater le tarissement des dons en provenance de la cité rhénane? *jd*

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ

Et revoilà la langue de bois

L'ÉCHEC DE L'INITIATIVE populaire sur les quotas ne signifie pas qu'il faut baisser les bras. Commentant les résultats de la votation à la TV romande, Ruth Metzler s'est clairement prononcée pour des mesures efficaces, car l'égalité dans le domaine politique ne se réalisera pas spontanément. Et la conseillère fédérale de mentionner la mise à disposition de crèches et la généralisation du travail à temps partiel. Or le Conseil fédéral vient de publier son projet de révision de la législation sur la prévoyance professionnelle (LPP), qui néglige d'adapter le montant de la déduction de coordination (DP 1422). En clair les salariées à temps partiel continueront à ne pas bénéficier d'un deuxième pilier. Il ne suffit pas d'énumérer à chaque occasion la litanie des mesures de promotion de l'égalité, madame Metzler, il faut les réaliser. La langue de bois féministe, ça ne prend plus. *jd*

L'Europe et la Suisse en ordre de

L'ARPIP (un sigle qui retient l'attention, mais qu'il n'est pas facile de décomposer, soit l'Association des Représentants du Personnel dans les Institutions de Prévoyance) organisait à Dorigny un forum sur les retraites en Europe et en Suisse. Toujours intéressant d'élargir l'horizon. En suivant le parcours, quelques glanures.

Une des particularités suisses, c'est d'avoir inscrit dans sa charte fondamentale, la Constitution fédérale, les dispositions qui règlent l'assurance vieillesse ou la prévoyance professionnelle. Elles sont d'importance pour l'architecture du système. Par exemple la norme qui veut que la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale. Le caractère redistributif très marqué de l'AVS a ainsi un ancrage constitutionnel.

Mais tout un réseau de conventions internationales garantissent des points d'appui supplémentaires. Par exemple celles de l'O.I.T. Ainsi la convention 128 (art. 15), ratifiée par la Suisse, prévoit que l'âge de la retraite ne peut pas excéder 65 ans; certes les législations nationales pourront adopter un âge supérieur, mais en en donnant la justification.

Ou encore, l'Union européenne connaît un développement important du travail à temps partiel qui concerne les femmes tout particulièrement. Les dispositions des contrats empêchent souvent ces travailleuses d'accéder à la prévoyance professionnelle (voir DP 1422). La Cour de Justice, à Luxembourg, a estimé discriminatoires à l'égard des femmes de telles restrictions. Avec la libre circulation des personnes prévue par les accords bilatéraux, la Suisse aura à en tenir compte, certes pas de manière contraignante puisque nous n'adopterons pas le droit communautaire, mais au moins à titre incitatif dans un souci de coordination.

Etatisme et paritarisme

Chaque nation européenne a bâti son système pour répondre aux exigences de la sécurité, qu'il s'agisse du minimum vital, des besoins vitaux ou du maintien du niveau de vie antérieur. Les modèles sont plus ou moins étatiques ou conventionnels. Le modèle hollandais, baptisé *polder*, est particulièrement représentatif d'un génie national. L'Etat somme les partenaires sociaux de s'entendre; et ils jouent le jeu, préférant un compromis négocié à des solutions étatiquement imposées. Pour le second pilier, les partenaires sociaux s'entendent pour un accord de branche et l'Etat se contente de lui donner force obligatoire.

La Grande-Bretagne, en application de dispositions prises par Mme Thatcher en 1986, connaît l'obligation pour les salariés d'une couverture complémentaire. Mais ils ont la liberté de choix, soit de s'assurer individuellement selon des plans de retraites que leur présentent des démarcheurs plus ou moins honnêtes, soit de choisir un accord d'entreprise. C'est le modèle anglo-saxon dont rêve l'UDC, même pour l'assurance de base!

Et la Suisse dans tout cela? Elle se révèle à la fois très étatique et faussement paritaire. La loi, même pour le second pilier, pousse très loin le détail réglé par l'Etat, mais en même temps elle impose la gestion paritaire des fonds de pension. Dans la réalité, ce paritarisme est un leurre. D'une part, les syndicats et les associations du personnel savent mal s'organiser face à la représentation patronale; quant à la gestion des fonds elle est le plus souvent déléguée à des institutions de placement créées par les banques ou les assurances, ce qui prive les salariés d'une influence économique importante.

Exemplarité de la Fondation Ethos

L'originalité de cette Fondation créée par la Caisse de pensions du personnel, l'Etat genevois et le Syndicat du bâtiment, c'est précisément de vouloir récupérer l'influence économique et politique que représente la gestion de fonds importants.

Cela passe d'abord par des placements plus marqués en actions, dans un souci de rentabilité (voir ci-dessous), puis par la volonté de sélectionner parmi les valeurs financières sûres celles qui correspondent à un comportement des entreprises respectant l'environnement, ayant des rapports loyaux avec leurs collaborateurs et les syndicats, pratiquant la promotion des

Plus-value de placements

	1926	1998
Indice de prix	100	563
Obligations suisses	100	2679
Actions suisses	100	43 040

retraites

femmes, etc. Mais pour que ces choix soient plus sensibles, les responsables d'Ethos tiennent à utiliser leurs droits d'actionnaires, pas seulement à l'assemblée générale où l'on peut tout au plus donner un écho médiatique à une intervention, mais de manière plus directe en interpellant les directeurs responsables. Le poids d'Ethos sera d'autant plus grand qu'il gèrera des fonds importants. Or certaines caisses de pensions ne lui accordent que des placements plutôt symboliques. Il serait temps que les syndicats et les associations du personnel secouent les inerties et demandent un soutien plus actif et plus coordonné à Ethos.

Evolution économique marquée

Les caisses de pensions ont été à l'origine conçues par des sociétés importantes, employant des cadres dévoués et une main-d'œuvre performante qu'elle désirait fidéliser. Puis ce modèle a été généralisé. Or un pan important de l'économie nouvelle voit se développer de petites entreprises, des PME qui prennent des risques et tentent leurs chances. Dans de nombreux secteurs, il est fait appel à une main-d'œuvre temporaire, ou engagée à temps partiel. Or le second pilier – preuve en soit le débat ouvert par la révision de la loi présentée par le Conseil fédéral – est mal adapté à cette situation nouvelle. Il est ainsi inacceptable que la déduction de coordination, dont le but est d'éviter une surassurance, ait pour effet d'écartier des travailleurs ou des travailleuses modestes du second pilier. Le risque est grand qu'ils chargent ensuite l'assurance vieillesse complémentaire (qui fait toujours partie des dispositions transitoires de la Constitution!) qu'alimentent les ressources publiques de la Confédération et des Cantons. Encore un exemple d'un transfert du privé au public.

Une réflexion plus générale. En comparaison européenne, le paritarisme semble bien desséché en Suisse, alors que notre pays a su pourtant en son temps mettre sur pied des conventions collectives audacieuses. Et si les syndicats et les partis rappelaient avec force que le partenariat, qui donne des droits réels aux travailleurs, est toujours une idée neuve. *ag*

A propos de l'article sur les rapports Eglise-Etat

VOUS CONNAISSEZ SANS doute la phrase attribuée à Druey (probablement à tort): «L'Eglise nationale a pour but de maintenir la religion dans de saines limites». S'il est un héritage bernois dans le canton de Vaud, c'est celui-là: la peur de la dérive sectaire est ancrée dans la mémoire collective. C'est pourquoi il vaut la peine d'examiner l'histoire pour s'expliquer comment cette peur est née et s'est incrustée.

«Le Saint-Esprit souffle sur le lac»

La conquête de 1536 a signifié l'adoption dans tout le Pays de Vaud, et plus seulement dans le bailliage d'Aigle, des mesures ordonnées pour la «purification religieuse», c'est-à-dire la confiscation par l'Etat de Berne de tous les biens des couvents, monastères, chapitres et évêchés – ne laissant aux collectivités locales que les biens attachés à la cure et destinés à pourvoir au traitement du curé, puis du pasteur. Ce système était pourtant très peu satisfaisant, provoquant la phrase bien connue: «Le Saint Esprit souffle dans la direction du lac» où se trouvent les cures les mieux dotées. Il y eut alors une seconde confiscation, celle de tous les biens curiaux par l'Etat avec son engagement à verser désormais en compensation un salaire égal pour tous les pasteurs. Comme cette décision date de 1803 et qu'elle est prise aussi bien à Berne qu'à Lausanne, j'imagine que l'Ac-

te de Médiation n'y est pas étranger, car Napoléon était avant la lettre tout à fait partisan de l'adage Druey.

Depuis le Moyen Age, les communautés locales faisaient la fonction de paroisse, de commune et de bourgeoisie sans distinction. Quand il s'est agi de séparer les paroisses des communes, l'Etat de Vaud, toujours jacobin sans en avoir l'air, refusa aux premières le droit d'impôt, qui fut accordé dans la grande majorité des cantons suisses.

Mais cela privait l'Eglise catholique de tout secours de l'Etat, sauf dans le «bailliage d'Echallens». Tant que la liberté d'établissement n'était pas reconnue, cela n'avait pas d'importance. Il a fallu près de quatre-vingts ans après la proclamation de cette liberté pour que l'on se préoccupe de cette situation: il était bien évident que les saisies de biens ecclésiastiques n'avaient pas lésés les catholiques, mais bien le refus du droit d'impôt. Il se trouva enfin une conjoncture politique qui permit de remettre – partiellement – l'église au milieu du village: pour lutter contre le «torrent marxiste», il fallait gagner les électeurs catholiques réputés conservateurs. Le système adopté à cet effet fut ressenti comme une injustice par les protestants conscients de ce qui se déroulait: l'Eglise catholique recevait à libre disposition une somme proportionnelle au nombre de ses membres tandis que les protestants restaient sous la tutelle de l'Etat.

Jacques de Roulet, Nidau

Médias

LE 4 MARS, dimanche des matras, la page 100 du «Télétext TSR 1» annonçait pour 12h50 «l'allocution de M. Adolf». Voilà donc ce qui arrive quand on manque d'espace....

LU DANS *DER Bund* (8 mars 2000), quotidien bernois, l'interview du municipal de l'Union démocratique du centre (UDC), Köniz Daniel Pauli. Celui-ci s'exprime sur la brochure du président de l'UDC zurichoise: «Die sieben Geheimnisse der SVP ist dégoûtant». Qui prétendra qu'on ne sait plus le français en Suisse alémanique? *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Pierre Imhof (*pi*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch

Les 39 heures au pays des cheminots

Les négociations de la Convention collective de travail CFF se sont conclues sur un texte favorable aux travailleurs et répondant aux besoins de l'entreprise. L'introduction des 39 heures aurait-elle été possible dans le cadre d'un statut voté par le Parlement?

IL Y A une vraie révolution dans la négociation d'une convention collective de travail entre les syndicats des cheminots et les CFF: c'est l'instauration d'un important espace de partenariat rendu possible par l'abandon de la tutelle du statut de fonctionnaire. Les cheminots, comme les facteurs et la plupart des fonctionnaires fédéraux et cantonaux, sont en effet nommés par décision d'une autorité en référence à un cadre légal. C'est donc dans les parlements que se décident au final les conditions de travail des fonctionnaires. La convention collective des CFF bouleverse complètement ce modèle.

Une véritable participation des travailleurs

En négociant âprement et en obtenant des avantages certains, les syndicats des cheminots ont montré ce que peut apporter une convention collective de travail jusque dans des emplois «fonctionnarisés». Comment imaginer en effet faire avaliser par un parlement la semaine de 39 heures? Et ce n'est pas le seul point positif de cet accord qui prévoit par exemple des commissions du personnel dotées d'un vrai pouvoir, l'interdiction de licenciement économique et de bonnes prestations sociales.

Il n'y aura, bien sûr, plus de «nomination» avec la garantie de l'emploi que ce mécanisme est censé assurer. En contrepartie pourtant, les personnes touchées par une restructuration se verront proposer un nouvel emploi à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, au besoin après une formation. Une perspective autrement plus intéressante que celle de se voir maintenu sans avenir à un poste destiné à être supprimé.

Les conditions de travail du personnel des CFF se rapprochent ainsi de ce qui se fait dans d'autres entreprises de cette importance, plutôt que de se référer à une loi englobant tout le personnel de la Confédération. Elles peuvent ainsi intégrer des composantes de l'emploi propres à cet employeur particulier: les commissions du personnel seront ainsi impliquées dans les discussions sur la sécurité du travail, question que l'on aborde évidemment dif-

féremment lorsqu'on est aux commandes d'un train que si l'on travaille à l'écran. Si l'épaisseur des règlements diminue, c'est donc au profit d'une participation institutionnalisée des travailleurs, système réclamé souvent sans succès depuis des années dans le secteur privé.

Bien sûr, la convention intègre des notions qui ont mauvaise presse comme une part de salaire au mérite. Mais elles ont été jugées acceptables dans l'économie générale du projet.

Entre socialistes et syndicalistes

Ce qui est le plus remarquable dans ce texte, c'est certainement le deal conclu autour du temps de travail. La semaine de 39 heures sera en fait un temps moyen de travail, les «unités d'affaire» développant et appliquant des modèles correspondant à leurs besoins. La convention se limite donc au cadre et s'appuie, ici aussi, sur les commissions du personnel pour l'application fine. On a donc négocié du temps contre de la souplesse, tout en garantissant une mise en œuvre correspondant à la réalité du terrain. Ce sont en outre 500 emplois qui ont ainsi été préservés.

Admettons que les conditions politiques et personnelles étaient réunies pour qu'un accord puisse se faire: la convention s'est en bonne partie négociée entre socialistes et (ex-)syndicalistes, sous l'œil bienveillant d'un ministre lui aussi socialiste... Elle entre pourtant dans le cadre politique et budgétaire imposé, tout en conciliant les intérêts des travailleurs et ceux de l'entreprise. Et elle aurait, avec les mêmes personnes, tout aussi bien pu échouer si les négociateurs s'étaient accrochés aux symboles plutôt qu'à rechercher une solution adaptée aux besoins du moment. *pi*

Pour en savoir plus:
Lire les numéros du 2 et du 9 mars 2000 de *Travail & Transport*, le journal du syndicat du personnel des transports SEV. Y est exposée la position d'Ernst Leuenberger, président du SEV. www.sev-online.ch/f/2900.htm; SEV, case postale 186, 3000 Berne 16; cct@sev-online.ch.

Politiciens surfeurs

Les recommandations de Harvard aux leaders politiques: pragmatisme, agressivité et coopération. Les politologues anglais évoquent les exécutifs, mais où sont les législatifs?

LE POLITIQUE NE sait trop par quel bout prendre Internet. A l'occasion de l'élection présidentielle américaine, le groupe des affaires publiques de Harvard vient de publier une liste de «8 impératifs» pour les leaders politiques face aux nouvelles technologies.

Se méfier des experts

Le premier conseil est l'expression d'un pragmatisme très anglo-saxon. Il recommande aux élus d'utiliser eux-mêmes Internet et ses possibilités. Comment conduire une politique orientée vers les réseaux si l'on ne s'en sert pas soi-même? Ensuite le leader doit se concentrer sur la manière dont les nouvelles technologies peuvent transformer le travail et les stratégies du secteur public.

Il faut ensuite encourager avec «agressivité» l'innovation et ne pas se contenter d'une simple automatisation de ce qui existe déjà. Les expériences individuelles doivent être soutenues. Il convient de ne jamais laisser aux experts le soin de diriger les projets ma-

jeurs dans le domaine des nouvelles technologies. Les politiques doivent suivre de près les nouveaux développements et déléguer les responsabilités à des généralistes.

La sécurité et la protection de la sphère privée doivent faire l'objet d'une attention soutenue. C'est le domaine sensible qui peut susciter le plus aisément des «affaires» et des interventions de la presse. Curieusement les experts de Harvard citent en exemples, les pays européens dans lesquels les données personnelles semblent beaucoup mieux protégées qu'aux États-Unis.

Pas de formule magique, mais le dialogue

Les auteurs recommandent également une coopération générale entre tous les acteurs concernés par les nouvelles technologies: administrations de différents niveaux, mais aussi secteur privé. Ils signalent que le lancement d'un grand programme public obligeant les différents acteurs à nouer des alliances peut être une bonne formule.

Enfin, même s'ils ne l'abordent que brièvement, les hommes de Harvard insistent sur la nécessité pour les exécutifs de s'interroger sur le devenir du service public dans un univers de réseaux, sur le problème de l'accès de tous aux prestations, et sur la régulation nécessaire. Ils ne proposent pas de formule magique, mais insistent sur la nécessité du dialogue avec les utilisateurs et leurs représentants (les «digital communities»)

Un grand absent dans la réflexion des politologues de Harvard: les législatifs. Visiblement, à leurs yeux, l'exécutif doit donner des impulsions et les acteurs du réseau doivent si possible s'autoréguler. Vision très américaine, mais aussi, si l'on n'y prend pas garde, très corporatiste. Sur Internet on est mieux entre soi. Une telle attitude peut aussi conduire à une société à deux vitesses, ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas. *js*

Source: *Eight imperatives for leaders in a networked world*, The harvard policy group, John.F.Kennedy School of Government, www.ksg.harvard.edu/strat-com/

REVUE DE PRESSE

Beaucoup de bruit et presque rien

TREIZE ANS APRÈS l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), la situation est pire que jamais en matière de circulation routière. Un tiers des Suisses environ souffre aujourd'hui de nuisances sonores. C'est ce que nous dit l'Association transports et environnement (ATE), dans ses données et commentaires (mars 2000).

Et de préciser: un tiers de la population est exposé durant la journée à des nuisances dues à la circulation, portant une atteinte considérable à son bien-être. Et pas moins d'un quart d'entre elle souffre d'émissions sonores supérieures aux valeurs limites adoptées par l'OPB. Selon l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP), les personnes exposées à des valeurs supérieures seraient encore plus nombreuses la nuit.

Les personnes exposées au bruit peuvent développer des troubles du sommeil, mais aussi du système nerveux central ou végétatif. Et l'ATE de citer le ministre allemand de la santé qui estime que quelque 2 % de tous les infarctus sont dus aux nuisances sonores du trafic.

Contre le bruit, les collectivités publiques disposent d'un arsenal de mesures qu'elles sont contraintes d'appliquer, en particulier concernant l'assainissement des routes, les mesures d'isolation, etc.

Toute forme de modération de la circulation est recommandée, telles les zones 30 à l'heure, les zones de flâne, ou la limitation de l'accès à certaines zones.

L'ATE incite donc les cantons à faire preuve d'un peu plus d'obstination à réduire le trafic automobile, à protéger les populations contre le bruit et à aménager les immeubles exposés à la circulation.

Tout en invitant bien sûr le citoyen lui-même à plus de respect: renoncer aux trajets inutiles, se déplacer à pied ou en transports publics, ou rouler plus lentement. Bref, adopter «l'écodrive attitude». *gs*

Références: ATE, tél. 031.328.82.41

Fumée sous le voile

«*Le docteur à qui j'en ai parlé m'a conseillé de commencer mon travail par une analyse historique de mon goût pour le tabac.*» (Italo Svevo, *La conscience de Zeno*).

29 FÉVRIER 2000. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) me propose cette date-clé pour arrêter de fumer. Il pleut des seaux, mais je suis de bonne humeur; pourquoi ne pas suivre le mouvement? Un plantureux petit-déjeuner et voilà le programme: je ne toucherai plus à une gauloise de ma vie. La «dernière» d'hier restera la «dernière» pour l'éternité.

Si je n'y arrivais pas, je jure solennellement sur mon bircher bio de réduire ma consommation de moitié d'ici à six mois. Car je viens d'apprendre que l'arrêt total du tabac n'est plus une exigence absolue de la prévention suisse. Dans ce nouvel esprit, l'OFSP soutient une étude scientifique lancée par l'Institut genevois de médecine sociale et préventive. «Fumer moins», qu'elle s'appelle. Là, je crie bravo, et vive le pragmatisme.

Personnellement, j'applique cette méthode avec succès depuis l'âge de vingt ans. Sans aucun substitut. De 1968 à aujourd'hui, j'ai diminué ma consommation des trois quarts. Et je compte bien, si Dieu m'accorde le sur-sis nécessaire, ne plus fumer du tout au soir de mes nonante ans. Allez donc, vite à mon ordinateur que je m'inscrive! Sur le site www.stop-tabac.ch de l'Université de Genève, je déchante. Je suis recalée, et sèchement. Malgré quelques atouts (je ne suis pas enceinte, je n'allaité plus depuis le siècle passé, je n'ai pas d'importants problèmes de santé) je ne correspond pas au profil recherché. Moi, une pionnière, une routinière du «fumer moins», je ne fume plus assez pour être une volontaire crédible.

Oh, je connais la chanson: «Quatre ou cinq cigarettes par jour? Et vous appelez ça fumer, vous voulez rire?» Non merci, je vais plutôt éclater en sanglots. Ce rejet brutal confirme ma marginalité dans un domaine où personne ne me comprend. Les abstinents s'étonnent que je ne me puisse me passer d'une si petite dose de nicotine. Les fumeurs prétendent que je ne suis pas une «vraie fumeuse». Et voilà que les scientifiques, non contents de me piquer un concept précurseur, me remballent comme une malpropre. Pour-

tant, je suis droguée, dépendante. Je mets quotidiennement ma santé et celle des autres en danger.

Maudite soit à jamais ma première cigarette. Déjà grosse de toutes mes «dernières», elle m'a prise en traîtresse dans ma prime jeunesse. A Biemme, le jour de ma confirmation en l'église du Pasquart. Pareille à des dizaines d'ados romands protestants de la ville de l'Avenir, j'avais accepté sans rechigner de ratifier mon baptême lors de cette rare cérémonie initiatique. En ce temps-là, les pasteurs prêchaient en noir et avaient du pouvoir. Le nôtre brassait des idées aussi étranges qu'œcuméniques. Ainsi exigeait-il des catéchumènes filles qu'elles portent un voile sur la tête pour l'occasion. Censé symboliser nos fiançailles avec le Christ et notre mariage avec l'Eglise, cet attribut virginal nous condamnait au ridicule imprescriptible. J'en veux pour preuve la photo que j'ai sous les yeux.

Je ne vous décrirai pas les poses avantageuses des plus délurées, le sourire biaisé des fausses mystiques sous le halo flatteur de l'organdi, ni mon chignon, crêpe choucroute, piteusement désaxé sous le diadème fleuri. Je vous épargne les tailleurs de drap gris ou marine qui caparaçonnaient nos attributs naissants dans un corset de respectabilité. Nous ne choisissons pas nos tenues et nos mères étaient enclines à l'uniforme et aux souliers plats. Sur ce dernier accessoire, j'avais gagné la guerre: mes escarpins avaient des talons hauts. D'un beau beige nacré, ils étaient pointus à tailler des crayons et tranchaient comme une prothèse sur mes jambes de sauterelle. Je n'y voyais que du feu. Davantage occupée à séduire les garçons du cours d'instruction religieuse que le Dieu d'amour auquel le pasteur me destinait.

L'homélie fut grandiloquente. Je me rappelle le chewing-gum «Bazooka» glissé encore gluant sous les fesses de flanelle d'un de nos souffre-douleur préféré. Nos fous rires incoercibles lorsqu'il s'est levé, le derrière fileté de caoutchouc rose bonbon. Puis notre trac, au moment de monter «sur scène» et de prononcer nos «oui». Ce rite accompli devant une église pleine,

le pasteur prononça sa bénédiction avec une emphase calculée: la collecte s'annonçait sous les meilleurs auspices. L'assemblée s'égailla sur le parvis ensoleillé, tandis qu'on nous disposait en rond dans le chœur pour le cliché officiel. Qu'on les y devine bêlantes ou hardies, chapeautées par la robe de leur sévère berger, les jeunes ouailles de cette année-là partageaient ma conviction profonde d'avoir franchi une étape importante vers le monde des adultes.

Le repas de famille eut lieu au bord du lac de Neuchâtel. Nous y étions nombreux, parentèle de partout, parrain et marraine à l'honneur, et votre humble servante, la fiancée du Christ, en héroïne confirmée. L'Hôtel du Lac nous servit sa palée en sauce. Et du vin blanc que la mode d'alors préférait filtré et bien acide. Les cousins vaudois ne faillirent pas à la tradition, leurs «bon courage» grasseyants accompagnant chaque toast porté à ma santé. Mon verre fut vidé et rempli trois fois sans réticence maternelle. Mon père me souriait, chaleureux, complice. J'étais vraiment grande maintenant, et enfin capable de partager les bonnes choses de l'existence.

Au café, mon parrain m'offrit une cigarette. Ma première à découvert. Ma première officielle en paquet turquoise et papier maïs. Est-ce ma vaillance ou la personnalité artiste du chevalier? Mon adoubement fit un tabac. Je la fumai sans ciller, sous l'œil réprobateur du grand-père. Le mégot écrasé, on me mit à la question. Dans l'hilarité générale, j'avouai les transgressions répétées: le bois fumant des vacances dans les bosquets de clématites, les mentholées volées à la jeune fille au pair, les caporal roulées main d'un oncle un peu distrait, les Virginia sucrées de ma mère... Bref, je sus prouver que, si la pratique régulière me manquait, les bases étaient posées et la voie toute tracée. Comme mes parents et leurs amis, comme notre dentiste, le médecin de famille et le pasteur, je serais fumeuse.

Et la ronde des dernières cigarettes, qui a commencé quand j'avais vingt ans, n'a pas encore achevé de tourner. (Italo Svevo).
Anne Rivier